



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL187_2024-DE

7700 L-SD
SLO



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Le 29/10/2024

Direction Départementale des Finances Publiques du Gard

Pôle d'Évaluation Domaniale du Gard

67, rue Salomon Reinach

30 032 – NÎMES Cedex 1

ddfip30.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice Départementale des Finances
Publiques du Gard

à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
GARD RHODANIEN

POUR NOUS JOINDRE

Évaluateur : Nicolas GALLINO-VIAU

Courriel : nicolas.gallino-viau@dgfip.finances.gouv.fr

Nos réfs :

OSE : 2024-30225-78026

DS : 20673019

Suivi dossier : Desgranchamps Océane

Fonction : Juriste

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession de deux parcelles au propriétaire du foncier voisin sur lesquelles il empiète.

Saisine soumise au délai d'un mois

Par une saisine DS n°20673019 du 23/10/2024, vous avez demandé l'avis de valeur vénale concernant la cession des biens suivants :

- Parcelle AC 1018 d'une superficie de 104 m²,
- Parcelle AC 1020 d'une superficie de 4 m².

Les deux parcelles sont contiguës, en nature garrigue et sont situées en zone N sur le PLU de la commune. Le consultant précise qu'une partie de bâti en nature de cave empiète sur la parcelle.

La valeur vénale du bien soumis à évaluation est arbitrée à 500 €, avec une marge d'appréciation de 10 %.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL187_2024-DE



Le présent avis est valable **12 mois**.

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Pour la Directrice départementale des Finances
Publiques et par délégation,

l'Évaluatrice,
contrôleur principal des finances publiques

Stéphanie Brucci

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Brucci'.